

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GLOMEL



Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
6 avril 2021		
Date d'affichage		
6 avril 2021		

L'an deux mil vingt et un, le 12 avril, le Conseil Municipal de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la Salle du Lac, sous la présidence de Thierry TROËL, Maire.

Présents : Thierry TROËL, Amélie TOMASZEWSKI, Romuald PRIGENT, Thierry CHEVALHIER, Martine TRUBUILT, Christine ROBIC, Eléonore KOGLER, Corinne GAUBERT FONTENAY, Thomas COATMELLE, Fabienne PERROT, Yann LEMUR, Hervé BONIC, Emmanuel BOILLOT

Absents/excusés : Nadine KERGADALLAN (procuration à Thierry TROËL), Catherine KERJEAN-BOUILLE (procuration à Fabienne PERROT)

Secrétaire de séance : Christine ROBIC

Il est rajouté à l'ordre du jour, en questions diverses :

- Commission d'Appel d'Offres : désignation des membres.
- Participation OGEC 2020/2021

7.1 : Vote des taux d'imposition pour l'année 2021.
(Délibération n°2021/04/01)

Le maire propose au Conseil municipal de voter les 2 taxes sans modification des taux pour l'année 2021, à savoir :

	Base d'imposition	Taux 2021	Produit attendu
Taxe foncière bâti	1 227 000	35.65	437 426
Taxe foncière non bâti	233 900	63.08	147 544
TOTAL			584 970

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux de l'année 2020 pour l'année 2021 pour un produit attendu de 584 970 € et charge le maire de l'exécution de la présente décision.

7.1 : Affectation du résultat de clôture 2020 du budget Commune.
Délibération n°2021/04/02

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2020. Il propose donc d'affecter les 591 464.09 € d'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- Report de 150 000 € au compte 002 de la section de fonctionnement au budget primitif 2021
- Affectation de 441 464.09 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision d'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020 et charge le maire de l'exécution de la présente décision.

7.1 : Vote du budget primitif Commune 2021.
(Délibération n°2021/04/03)

Le maire présente aux membres du conseil municipal la proposition de budget primitif 2021 pour la commune :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	1 662.160.00 €
- Recettes :	1 662 160.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	2 179 535.66 € (avec reports)
- Recettes :	2 179 535.66 € (avec reports)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 3 abstentions et 12 voix pour, approuve cette proposition de budget primitif pour l'année 2021 et charge le maire de son exécution.

7.1 : Affectation du résultat de clôture 2020 du budget Assainissement.

(Délibération n°2021/04/04)

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2020. Il propose donc d'affecter les 34 177.70 d'excédent de fonctionnement 2020 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision d'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020 et charge le maire de l'exécution de la présente décision.

7.1 : Vote du budget primitif Assainissement 2021.

(Délibération n°2021/04/05)

Le maire présente aux membres du conseil municipal la proposition de budget primitif 2021 pour le budget Assainissement :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	110 677.70 €
- Recettes :	110 677.70 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	175 569.45 € (avec reports)
- Recettes :	175 569.45 € (avec reports)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition de budget primitif pour l'année 2021 et charge le maire de son exécution.

7.1 : Vote du budget primitif Lotissement Résidence du Bois d'Amour 2021.

(Délibération n°2021/04/06)

Le maire présente aux membres du conseil municipal la proposition de budget primitif 2021 pour le budget Lotissement Résidence du Bois d'Amour :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	208 159.91 €
- Recettes :	208 159.91 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	203 159.91 € (avec reports)
- Recettes :	203 159.91 € (avec reports)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition de budget primitif pour l'année 2021 et charge le maire de son exécution.

7.1 : Vote du budget primitif Lotissement Extension Résidence Roger Penneec 2021.
(Délibération n°2021/04/07)

Le maire présente aux membres du conseil municipal la proposition de budget primitif 2021 pour le budget Lotissement Extension Résidence Roger Penneec :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	61 360.80 €
- Recettes :	61 360.80 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	59 360.80 € (avec reports)
- Recettes :	59 360.80 € (avec reports)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition de budget primitif pour l'année 2021 et charge le maire de son exécution.

7.1 : Vote du budget primitif Lotissement Claude 2021.
(Délibération n°2021/04/08)

Le maire présente aux membres du conseil municipal la proposition de budget primitif 2021 pour le budget Lotissement Claude :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	40 401.36 €
- Recettes :	40 401.36 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	40 401.36 € (avec reports)
- Recettes :	40 401.36 € (avec reports)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition de budget primitif pour l'année 2021 et charge le maire de son exécution.

9.1 : Compte-rendu du conseil d'école du 29/03/2021.
(Délibération n°2021/04/09)

Romuald Prigent, Adjoint en charge des affaires scolaires, donne lecture au conseil municipal du dernier conseil d'école ayant eu lieu le 29 mars dernier :

- Projet d'école 2021-2025 :

À la demande de l'institution, l'équipe enseignante a rédigé, cette année, le nouveau projet d'école. Ce dernier s'appuie sur un bilan du précédent projet, et une analyse de la situation actuelle.

En préambule à la rédaction de ce projet, il a donc été noté qu'à l'école du Bod Lann, le travail d'équipe et la concertation fonctionnent bien, que l'école est bien ancrée dans son environnement culturel, naturel, géographique et historique, avec un travail fréquent en partenariat avec des associations locales. L'école se veut ouverte aux parents.

Les axes qui ont été retenus pour ce nouveau projet sont au nombre de trois :

- le premier concerne l'éducation à la protection de l'environnement et au développement durable : En ayant pour terrain d'action l'environnement naturel proche de l'école, qui offre une richesse et une diversité remarquables, il est prévu de travailler sur la connaissance du cycle du vivant et la découverte des différents écosystèmes et leur biodiversité. Il s'agira également de comprendre les problématiques liées à l'action humaine sur les écosystèmes afin de développer des comportements écoresponsables.

Différentes actions sont envisagées pour atteindre ces objectifs : travail au potager et jardin fruitier, « classes promenades », tri des déchets et sorties « nettoyons la nature », chasse au gaspillage.

- Le second axe retenu concerne l'éducation à la citoyenneté, avec pour objectif d'impliquer davantage les élèves dans la vie de leur école et de leur commune.

Les actions envisagées pour atteindre ces objectifs sont la mise en place de conseils d'élèves, et un travail en partenariat avec la mairie pour faire participer des enfants à un conseil municipal des enfants.

- Le troisième axe concerne le renforcement de la continuité pédagogique : avec la mise en place d'outils, de méthodes d'apprentissage et de rendez-vous réguliers afin notamment de prévenir et de prendre en charge la difficulté scolaire.

Les actions inscrites au projet d'école sont : l'harmonisation des méthodes d'apprentissage en mathématiques, la poursuite des échanges de service, des synthèses régulières concernant les élèves en difficulté et la création d'un journal de l'école.

Après lecture et discussion autour de ces axes de travail retenus, le conseil d'école a validé ce projet. Ce projet est un document de base et pourra être enrichi en fonction des besoins.

- PPMS

Lors du dernier conseil d'école, nous avons validé le système de communication entre les classes qui permet désormais d'alerter chaque enseignant sur d'éventuelles situations à risque.

La mise en place d'une sortie de secours à l'arrière de l'école est effective grâce à l'installation d'un portail donnant sur la rue. Cette sortie était devenue indispensable dans la mesure où le jardin situé à l'arrière de l'école a été clôturé par le propriétaire du terrain voisin supprimant ainsi la sortie de secours qui avait été envisagée dans un premier temps.

Dans l'état actuel, le plan de mise en sécurité de l'école est opérationnel, des essais seront réalisés avec les nouveaux dispositifs.

- Point sur le matériel informatique :

Dans la perspective du renouvellement du contrat de location du matériel informatique, l'équipe enseignante a tenu à faire part de l'évolution de ses besoins. Il s'agirait d'équiper les deux classes élémentaires d'un vidéoprojecteur chacune pour avoir accès de façon plus simple aux documents vidéo. La classe de maternelle n'utilise pas le poste fixe qui y est installé, et trois ordinateurs portables semblent suffisants pour l'utilisation qui en est faite.

Mr le Maire et Mr l'adjoint vont mener une réflexion sur la possibilité d'acheter et de mettre en place les vidéoprojecteurs, et comparer avec l'offre de l'entreprise de location.

- Questions diverses :

- Différents petits travaux sont à envisager sur l'école, une liste sera transmise aux conseillers concernés.

- la question du stockage des poubelles : actuellement le volume de poubelles étant important (augmentation des déchets due à la crise sanitaire actuelle notamment), la personne chargée du ménage ne peut plus prendre en charge l'enlèvement des poubelles. Actuellement le stockage de ces poubelles se fait dans la salle d'activité de l'école. Cette solution ne peut être retenue plus longtemps dans la mesure où c'est un lieu où les enfants sont régulièrement en activité, c'est également un lieu d'accueil et de garderie.

Une réflexion est engagée sur la possibilité de stocker ailleurs ces poubelles, un container, la chaufferie...

- Il a été évoqué la nécessité de mettre en place une communication régulière et efficace entre l'équipe technique de la commune et les enseignants afin que les besoins et les exigences de chacun soient respectés, et que certains coups soient évités. Cette réflexion fait suite à la coupe d'arbres effectuée dans le jardin de l'école sans que l'équipe pédagogique en ait été informée et n'ait donné son accord.

**9.1 : Mise en place d'une régie communale pour le marché hebdomadaire.
(Délibération n°2021/04/10)**

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le marché hebdomadaire instauré l'été dernier a finalement perduré, malgré les conditions, tout l'hiver. Il félicite les responsables de leur engagement pour faire vivre ce marché tous les vendredis.

Le maire précise que jusqu'à maintenant le marché était gratuit pour les exposants, mais qu'il a été décidé d'instaurer un tarif de droit de place pour les exposants. Afin de récolter ces sommes auprès des exposants, le conseil municipal doit décider de créer une régie communale de recettes pour le marché hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer, à compter du 1^{er} mai, une régie communale de recettes pour le marché hebdomadaire du vendredi et charge le maire de l'exécution de la présente décision.

**5.6 : Commission d'appel d'offre.
(Délibération n°2021/04/11)**

Le maire précise qu'il revient de revenir sur la composition de la commission d'appel d'offres et d'ouverture de plis mise en place lors de la réunion du 14 décembre 2020.

Le maire propose donc la composition suivante :

Président : Thierry Troël

Titulaires : Thierry Chevalhier, Nadine Kergadallan, Fabienne Perrot

Suppléants : Amélie Tomaszewski, Martine Trubuilt, Romuald Prigent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de composition de cette commission.

**7.6 : Participation OGEC 2020/2021.
(Délibération n°2021/04/12)**

Le maire présente au conseil municipal le calcul de la participation OGEC pour l'année scolaire 2020/2021. Cette participation de la commune est proportionnelle au coût que représente l'école publique en fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la somme de 17 033.64€ pour les 26 élèves de l'école St-Yves, soit 655.14€ par élève de Glomel. Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6558 du budget primitif 2021 et le versement du solde tiendra compte du montant des 2 acomptes versés précédemment. Le conseil municipal charge le maire de l'exécution de la présente décision.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire a levé la séance et ont signé les membres présents